



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 40204

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) et, notamment, sur la possibilité pour les bénéficiaires de l'allocation de cessation d'activité anticipée des travailleurs de l'amiante (ACAATA) de cumuler l'intégralité de cette allocation avec une pension d'invalidité ou de veuvage. Actuellement, une personne qui fait le choix d'opter pour le dispositif de cessation d'activité et qui perçoit, par ailleurs, une pension d'invalidité ou de veuvage, ne peut cumuler intégralement les sommes liées à ces deux prestations. En effet, la Carsat propose aux personnes concernées par cette situation une allocation différentielle ou d'abandonner sa pension au bénéfice de l'ACAATA. Cependant, cette allocation ne dépasse pas 65 % de la moyenne des 12 derniers mois de salaires perçus avant le choix d'une cessation anticipée d'activité. L'Andeva estime qu'elle ne permet pas aux personnes en bénéficiant d'assumer les charges liées à leur quotidien et de vivre décemment. C'est pourquoi l'association souhaite que les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou de veuvage puissent continuer de percevoir le montant qui lui est associé alors même qu'ils ont fait le choix d'opter pour la cessation d'activité anticipée et ouvrent donc leurs droits à l'ACAATA. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet et de lui indiquer, le cas échéant, les mesures qu'elle entend prendre pour répondre aux attentes de l'Andeva et de ses adhérents.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40204

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10690

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)